

15 juillet 2004

# *ENTRETEMPS*

<sup>er</sup> cycle, Faculté de médecine, Université  
de Montréal, ex-membre du conseil d'administration  
de Cité de la Santé - CHARL

Madame Manon Loranger – Directrice générale, Coopérative de soutien à domicile de Laval, ex-membre du conseil d'administration du CLSC-CHSLD du Marigot

Madame Jocelyne Poulin – Directrice générale, Caisse populaire Desjardins des Mille-Îles, ex-membre du conseil d'administration du CLSC des Mille-Îles et CHSLD Laval

Monsieur André Rioux – Médecin, Polyclinique médicale Concorde, membre du comité exécutif du Département régional de médecine générale

Madame Louise Vigneault – Auxiliaire familiale et sociale, service de soutien à domicile, CLSC-CHSLD du Marigot

#### Adoption des nouvelles règles de fonctionnement

Le conseil d'administration a adopté le règlement de régie interne du Centre de santé et de services sociaux de Laval qui s'appliquera de façon temporaire et ce, jusqu'à l'adoption d'un nouveau règlement.

#### Application des résolutions, règlements, politiques et procédures des établissements fusionnés

Le conseil d'administration a décidé que tous les règlements et toutes les politiques et procédures adoptés par le CLSC des Mille-Îles, les CHSLD de Laval, le CLSC-CHSLD du Marigot, le CLSC-CHSLD du Ruisseau-Papineau, le CLSC-CHSLD Ste-Rose de Laval, la Cité de la Santé de Laval et le Centre hospitalier ambulatoire régional de Laval demeurent en vigueur et continuent de s'appliquer dans la mesure où ils ne sont pas incompatibles et demeurent conciliables avec la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* et ce, jusqu'à ce qu'ils soient abrogés, modifiés ou remplacés par les résolutions, les règlements et les politiques et procédures adoptés par le conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux de Laval.

#### Avis d'intention d'abolition de poste de directrices générales ou de directeurs généraux

Le président du conseil d'administration avisera par écrit, mesdames Marie Beauchamp et Lise Groleau et messieurs Henri Bradet, Gilbert Cadieux et Jacques Cotton de l'intention du CA d'abolir leur poste de directrice générale ou directeur général, conformément aux dispositions de l'article 94 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux hors

cadres des régies régionales et des établissements publics de santé et des services sociaux.

L'abolition des postes se fera dans 180 jours à compter du 12 juillet 2004. Durant cette période, ils continueront d'assumer leur fonction dans l'établissement fusionné et relèveront du directeur général intérimaire puis du directeur général permanent dès son entrée en fonction.

#### Poste de directrice générale ou de directeur général

Le conseil d'administration a créé un poste de directrice générale ou de directeur général du Centre de santé et de services sociaux de Laval. De plus, il a approuvé les éléments du profil de compétence pour cette candidature.

Un comité de sélection a été formé par les membres suivants :

- M. Sylvain Cloutée
- Mme Joanne L. Niding
- Dr André Rioux

À ce comité, s'ajoutera une personne désignée par le Ministre et une par l'Agence. Il a été résolu qu'un concours réservé aux titulaires des postes de directeurs généraux des établissements fusionnés serait tenu au cours des prochaines semaines.

#### Nomination du commissaire local à la qualité des services

Les commissaires locaux à la qualité des services des établissements fusionnés ont été reconduits dans leur mandat jusqu'à la modification de la *Loi sur les services de santé et des services sociaux*.

Ainsi, ces personnes ont été désignées commissaires locaux à la qualité des services :

- Mme Céline Mercure  
CLSC des Mille-Îles et CHSLD Laval
- M. Jean-Pierre Fraser  
CLSC-CHSLD du Marigot
- Mme Louise Lainé  
CLSC-CHSLD du Ruisseau-Papineau
- Mme Marie Jobin  
CLSC-CHSLD Ste-Rose de Laval
- Mme Pierrette P. Roy  
Cité de la Santé de Laval et le CHARL

et Mme Lise Bertrand, CLSC-CHSLD du Marigot, commissaire local adjoint à la qualité des services.

Détermination d'une adresse civique pour le siège social du CSSS de Laval

Il a été résolu de désigner le :

1515, boulevard Chomedey, Laval, H7V 3Y7 (bâtiment où sont situés les locaux du CHARL) comme étant l'adresse civique du siège social de l'établissement où seront conservés les procès-verbaux, la correspondance et tout autre document du conseil d'administration.

Continuité des droits et obligations du conseil d'administration

Le conseil d'administration a décidé de maintenir sans restreindre la portée de la loi, les règles et pratiques de fonctionnement eu égard aux instances suivantes :

- Direction des services professionnels
- Direction des soins infirmiers
- Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
- Conseil des infirmières et infirmiers
- Conseil multidisciplinaire
- Comité des usagers
- Comité sur la gestion des risques
- Comité de révision

et tout autre instance créée en fonction des droits et obligations des conseils d'administration des établissements fusionnés. Ainsi, il a confirmé la nomination des membres de ces instances y compris, le cas échéant, les membres des anciens conseils d'administration.

Le directeur général par intérim, a reçu le mandat de s'assurer de la révision de la composition de chacun des conseils ou comités de l'établissement, de leurs modalités de fonctionnement et des règlements afférents, le tout en conformité de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Conditions de travail du personnel d'encadrement

Les conditions de travail du personnel d'encadrement prévues dans la réglementation ont été confirmées, ainsi que le lien d'emploi, le statut et la classe salariale de chaque cadre supérieur transféré dans le Centre de santé et de services sociaux de Laval.

De plus, le directeur général intérimaire a reçu le mandat de nommer chaque cadre intermédiaire dans le poste qu'il occupait avant la fusion. Il doit aussi reconnaître, pour chaque cadre et hors-cadre à compter de la date de son transfert, les bénéfices spécifiques d'emploi prévus au règlement sur leurs conditions de travail et aux politiques de gestion et ce, jusqu'à ce que de nouvelles politiques soient convenues pour le Centre de santé et de services sociaux de Laval.

PROCHAINE SÉANCE DU CA DU CSSS DE LAVAL

La prochaine séance du conseil aura lieu le jeudi 19 août 2004 à 18 h 30 dans les locaux de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Laval.

## ENTRETEMPS

Vol. 1 N° 3 - 15 juillet 2004

Production : Secrétariat général

Courriel : regie-laval@ssss.gouv.qc.ca

(450) 978-2000